



**SAINT-MICHEL**

*Vivre avec passion*

## **AVIS PUBLIC**

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 9 octobre 2018 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets de la demande :**

Autoriser la demande # 2018-09-0037 pour émettre un permis (#2018-09-0212) afin de:

- Planter une piscine creusée qui empiètera 1 mètre dans la marge avant secondaire alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, les piscines creusées doivent être implantées à l'intérieur de la cour arrière ou de la cour latérale;
- Permettre la clôture en marge avant secondaire d'une hauteur de 1,83 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, une clôture installée à l'intérieur de la cour avant et de la cour avant secondaire ne doit pas excéder 1 mètre de hauteur.

Cette demande est localisée 1611, rue De Lugano, Saint-Michel (lot 4 727 891 Cadastre du Québec), zone R-18.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Signé: (s) Caroline Provost  
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)